



Politique de formation à l'UMCV

Créativité, Plaisir, Progrès

1 Table des matières

1 Préambule :	2
1.1 Avertissement :	2
1.2 État des lieux :	2
2 Plan de formation de la R8.....	3
2.1 Objectif principal :	3
2.2 Objectifs induits:.....	3
2.3 Structure et axes du plan de formation de la R8.....	3
2.3.1 Axe 1 :	3
2.3.2 Axe 2 :	3
2.4 Rôles des différents intervenants	3
2.4.1 Responsable régional de la formation :	3
2.4.2 CA de l'UMCV :	4
2.4.3 Président régional :	4
2.4.4 Président de club :	4
2.5 Budget :	4
2.6 Moyens, Actions:.....	4
2.7 Indicateurs de suivi qualitatifs et quantitatifs :	4
2.7.1 Évaluation à chaud en fin de session par :	4
2.7.2 Évaluation à froid par :	4
3 Développer la créativité.....	5
4 Développer la capacité d'analyse et de jugement de film.....	5
4.1.1 Sensibilisation au jugement de film (en formation de préférence ou en situation réelle).....	5
4.1.2 Amélioration de sa propre production (Action individuelle).....	5
5 Sensibilisation à l'animation de groupe.....	5
6 Sensibilisation à la conduite d'un projet de club.....	6
7 Formations plébiscitées par les licenciés de l'UMCV	6

1 Préambule :

La formation est une fonction partagée, créatrice de liens, de sens. Elle ne doit pas être une simple vulgarisation des savoirs, des savoirs faire mais prendre en compte les savoirs être.

La formation doit répondre :

- ▲ à la réalisation des missions statutaires de l'UMCV
- ▲ à la réalisation des missions déléguées à l'UMCV par la FFCV
- ▲ aux orientations de développement décidées par la CA de l'UMCV et adoptées par l'AG
- ▲ à l'élaboration du "projet d'évolution personnelle" de chacun de nos licenciés.

1.1 Avertissement :

Ce document indique l'orientation générale de la politique de formation de l'UMCV pour le mandat 2020/2023. Elle n'impacte en aucune façon les contenus des formations techniques ou artistiques habituelles mais propose une approche de responsabilisation de nos licenciés dans leur cursus de formation.

1.2 État des lieux :

Yves Lavandier. cinéaste, essayiste et pédagogue https://fr.wikipedia.org/wiki/Yves_Lavandier

“Techniquement, le cinéma amateur n'a plus grand-chose à envier au cinéma professionnel.

J'y ajouterai une autre explication: la technique est ce qu'il y a de plus facile à maîtriser.

Résultat, les cinéastes peaufinent leur cadre, leur lumière, leur prise de son, le montage, le mixage, l'étalonnage, tout ce qui est visible pour les yeux et audible pour les oreilles, et ainsi négligent l'essentiel.”

- ▶ - Absence de projet stratégique fédéral de développement et de politique fédérale de formation.
- ▶ - Les présidents de club et leurs adhérents ont en général peu la connaissance et la pratique des règles d'une bonne animation de travail de groupe. Si des projections et des réunions sont organisées les échanges sont surtout orientés sur les caractéristiques techniques des films et les lacunes en matière d'animation de réunion peuvent créer des conflits, des rancœurs. Cette situation n'incite pas les réalisateurs à présenter leurs films à l'évaluation en groupe et les présidents de club à organiser des réunions d'évaluation des productions afin de sélectionner des films pour les rencontres régionales.
- ▶ - Les formations standards qu'elles soient à caractères techniques ou artistiques dispensées habituellement de manière générale, pourtant demandées par bon nombre de licenciés, ont souvent peu d'impact sur la qualité des productions car elles ne correspondent pas au besoin individuel réel.
- ▶ - Continuation de l'orientation générale d'animation et de développement de l'UMCV établie en 2013 (responsabilisation et l'implication des clubs sur les prises de décisions régionales de gestion, d'animation, le développement des capacités individuelles et collectives d'analyse et de jugement de film) pour mémoire :
 - la modification des statuts et du RI « tous les présidents de clubs de l'UMCV deviennent membres de droit du CA régional »,
 - la relance de l'édition de la revue régionale « Atout Sud »,
 - la mise en place d'un site internet UMCV,
 - la mise en place de journée de sensibilisation au jugement de film, à la participation à des jury de cinéma et à l'établissement de palmarès,
 - la délégation de formations techniques et artistiques aux clubs sous convention,
 - la création du prix annuel du dynamisme associatif destiné à remercier un club pour son dynamisme et les efforts qu'il consacre au 7ème art. Les critères d'attribution portent sur l'évolution positive de ses effectifs (des jeunes adhérents en particulier), le nombre de participants aux rencontres régionales et l'organisation d'actions promotionnelles ,
- ▶ - Les 10 journées de sensibilisation « Comment participer efficacement à un jury de cinéma » organisées en R8 ont reçus un accueil important et elles ont permis :
 - de faciliter le recrutement des participants aux jurys des rencontres régionales,
 - de rendre plus visible la structure fédérale,
 - de faciliter l'animation régionale,
 - de contribuer au doublement du nombre de licenciés de l'UMCV, en trois ans, en opposition à la baisse générale des effectifs de la FFCV
 - de contribuer aux réussites de nos réalisateurs aux rencontres nationales.

► - Les coûts pour organiser des formations sont de plus en plus élevés. Il y a une nécessité d'optimiser les coûts, en ciblant et en répartissant les charges dans un démarche de responsabilisation de tous les acteurs.

2 Plan de formation de la R8

2.1 Objectif principal :

Développer la créativité, l'auto-analyse, l'intelligence analytique individuelle et collective de nos licenciés dans une stratégie en boucle dont le moteur principal doit être le plaisir de pratiquer, de partager et de s'épanouir dans sa pratique.

2.2 Objectifs induits:

- Création d'un prix spécial « le meilleur film de créativité » aux rencontres régionales de l'UMCV.
- Promouvoir et faciliter au sein des clubs de l'UMCV l'organisation de réunions de projections et d'évaluation, des comités de sélection pour les rencontres régionales.
- Promouvoir la participation au jury des rencontres régionales auprès des licenciés des clubs de l'UMCV.
- Promouvoir, auprès des organisateurs de festival extérieur, les savoirs faire des licenciés de l'UMCV, ayant été formés, par la délivrance de carte d'agrément à participer à un jury.
- Promouvoir l'image de marque de l'UMCV à travers des partenariats, des patronages à des organisateurs de manifestations liées au cinéma.
- Promouvoir la mise en place des formations plébiscitées par les licenciés de l'UMCV .
- Promouvoir les formations plébiscitées avec un intervenant FFCV ou extérieur.
- Promouvoir les journées d'échanges sur les bonnes pratiques mises en œuvre dans les Clubs de l'UMCV

2.3 Structure et axes du plan de formation de la R8

2.3.1 Axe 1 :

- **Pour permettre à l'UMCV d'accomplir ses missions statutaires, ainsi que les missions déléguées par la FFCV, missions à caractères culturels liées à la reconnaissance d'utilité publique de la FFCV.**
- **Pour permettre à l'UMCV de réaliser sa politique de développement et d'orientation générale**

Les formations (gestion, animation, communication, conduite de projet, jugement de film, constitution de palmarès,...) à mettre en place, liées à cet axe 1, sont de la stricte responsabilité du CA de l'UMCV et de son président en terme de contenus, d'outils pédagogiques et d'objectifs à atteindre.

2.3.2 Axe 2 :

Pour permettre aux licenciés de l'UMCV de réussir leur projet personnel d'évolution.

Le niveau club est le niveau le plus pertinent pour la mise en place de formations (techniques, artistiques, écriture).. adaptées aux matériels utilisées, aux niveaux et aux profils ainsi qu'aux objectifs des clubs et de leurs adhérents.

Les formations à mettre en place, liées à ce second axe, sont de la stricte responsabilité des licenciés eux mêmes et de leur président de club en terme de contenus, d'outils pédagogiques et d'objectifs à atteindre. L'UMCV et la FFCV doivent soutenir et faciliter les mises en place de ces formations sollicitées par les licenciés à travers la signature de convention.

2.4 Rôles des différents intervenants

2.4.1 Responsable régional de la formation :

- Travaille en étroite collaboration avec son président régional et l'informe régulièrement de l'avancement de ses travaux.
- Participe aux travaux, aux échanges concernant la formation avec autres régions, la FFCV et l'ensemble des institutionnels régionaux concernés par la formation..
- Formalise la politique de formation régionale en déclinaison de la politique de formation nationale, si elle existe, pour la proposer à la validation du CA de l'UMCV.
- Analyse les conventions de délégation de formation Club/UMCV proposées par les clubs pour les soumettre à la validation ou non du CA de l'UMCV.

► Propose au président régional la liste des licenciés pouvant recevoir la carte d'habilitation à participer à un jury.

2.4.2 CA de l'UMCV :

► Analyse, amende et adopte la politique de formation, les modules, le budget et les conventions de délégation de formation Club/UMCV.

2.4.3 Président régional :

- Est responsable des actions de formations faite à l'UMCV auprès de la FFCV.
- Demande les budgets de formation à la FFCV.
- Signe les cartes d'agrément à participer à un jury.

2.4.4 Président de club :

- Établi, propose les conventions de délégation de formation Club/UMCV qu'il souhaite organiser dans son club, les prend ensuite en charge après accord du CA.
- Prend en charge l'organisation logistique des modules dispensés dans son club.

2.5 Budget :

2.5.1 Axe 1

Financement intégral UMCV (+ participation éventuelle FFCV)

2.5.2 Axe 2

(Décision du CA de l'UMCV du 16 octobre 2018 à Grans)

a) Si pas de financement FFCV. Formations mises en place avec un quo financement stagiaire (50%), club (25%) et UMCV (25%),

b) Si financement FFCV Formations mises en place avec un quo financement stagiaire (25%), club (25%), FFCV (25%) et UMCV (25%),

2.6 Moyens, Actions:

La formation est un processus d'apprentissage qui doit permet d'acquérir **le savoir, le savoir-faire et le savoir-être** nécessaires à la pratique de notre passion commune, la réalisation de film de court métrage. La réalisation de courts métrage nécessite des compétences techniques, artistiques, d'animation de groupe et de conduite de projet. L'ensemble de ces compétences devront être prises en compte dans le plan de formation de l'UMCV.

En absence de plan de formation national au sein de la FFCV, l'UMCV a décidé la mise en place :

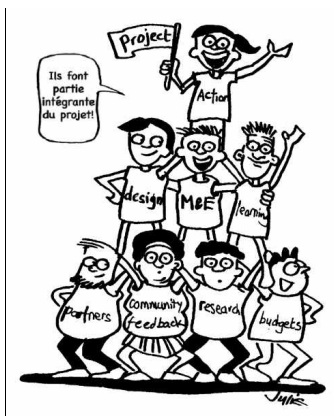
- Journées de sensibilisation théorique et pratique au jugement de films de courts métrages, de participation à des jurys de cinéma, d'établissement de palmarès,
- Journées de sensibilisation théorique et pratique aux méthodes d'animation et de conduite de réunions efficaces,
- Journées de sensibilisation théorique et pratique à la gestion de projet.
- Support de cours remis aux participants.
- Formations avec un intervenant FFCV ou extérieur.
- Journées d'échanges sur les bonnes pratiques mises en œuvre dans les Clubs de l'UMCV

2.7 Indicateurs de suivi qualitatifs et quantitatifs :

2.7.1 Évaluation à chaud en fin de session par :

- Nb de participants
- Nb d'habilitations délivrées
- Ressenti des participants
- Ressenti de l'animateur

6 Sensibilisation à la conduite d'un projet de club



Comment animer un groupe projet club : film, festival, formation,

Établir un plan d'action (organigramme des tâches, ressources, QQCOQP,)

Piloter les projets , Manager les équipes

Suivre et communiquer l'avancement du projet, Tenir les budgets

Maîtriser les risques.

Pré requis :

- 1) avoir suivi la journée de sensibilisation au jugement de films
- 2) avoir suivi la journée de sensibilisation « Comment animer un groupe, organiser une séance d'analyse de films, de sélection de films »

7 Formations plébiscitées par les licenciés de l'UMCV

(artistiques, techniques, grammaire cinématographique, scénario.....)

1) Formations mises en place dans le cadre de convention UMCV/Club organisateur, formations ouvertes à tous les licenciés de l'UMCV avec un quo financement stagiaire (50%), club (25%) et UMCV (25%), si pas de financement FFCV. (Décision du conseil d'administration de l'UMCV du 16 octobre 2018 à Grans.

2) Formations avec un intervenant FFCV ou extérieur

3) Journées d'échanges sur les bonnes pratiques mises en œuvre dans les Clubs de l'UMCV



Les contenus détaillés des modules 1,2,3 et 4 seront fournis dans des annexes

